Questions générales de comptabilité-matières — Corps des comptables coloniaux — Préparation des décrets, règlements, instructions et nomenclatures concernant cette comptabilité — Vérification et centralisation de la comptabilité des mouvements de magasin, de la comptabilité des valeurs mobilières et permanentes, ainsi que des comptes de l'emploi des matières et de la maind'œuvre aux travaux exécutés dans tous les services coloniaux — Examen des procès-verbaux de recensement, de perte, etc. — Comptabilité des objets en cours de transport — Tenue de la comptabilité centrale — Formation et publication des comptes généraux du service des colonies — Contrôle de l'agent comptable chargé du magasin central, en ce qui concerne la comptabilité des matières de tous les services coloniaux.

## Septième bureau.

Affaires et personnel militaires - Solde - Pensions et secours - Mar-

chés — Approvisionnements et transports — Service intérieur.

Corps des troupes coloniales — Etats-majors généraux et des places aux colonies — Commissariat de la marine aux colonies — Directions d'artillerie et personnel du service des travaux militaires aux colonies — Gardiens-concierges — Gendarmerie coloniale — Corps des disciplinaires et dépôt d'Oléron — Cipalis de l'Inde — Tirailleurs annamites — Tirailleurs sénégalais — Tirailleurs gabonais — Spahis sénégalais — Conducteurs d'artillerie sénégalais — Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie du Sénégal — Tirailleurs tonkinois — Entente avec la direction du personnel pour les modifications à introduire dans l'organisation de ces corps — Milices coloniales — Recrutement aux colonies — Préparation, de concert avec le cabinet du Ministre, des instructions à adresser aux inspecteurs généraux au sujet des corps de troupe coloniaux et des trayaux militaires des colonies.

Vivres — Hôpitaux (personnel et matériel) — Service d'occupation du Haut-Sénégal — Bâtiments militaires et travaux de fortifications aux colonies — \* Pensions — Liquidation des pensions civiles et militaires des colonies — Deli-

vrance des certificats d'inscription aux pensionnaires.

Solde et indemnité de toute nature du personnel des services civils et des corps de troupe coloniaux—Comptablité intérieure, centralisation et vérification des revues de liquidation des corps de troupe coloniaux—Délégations—Frais de voyage, de conduite et vacations—Frais de passage et de rapa-

triement (service colonial)—Secours.

Marchés à passer pour les approvisionnements et travaux de tous les services coloniaux, militaires ou civils—Affrètements et transports pour les mêmes services—Exécution des marchés et liquidation des dépenses—Loyers et ameublements—Service intérieur de l'Administration centrale des colonies—Visa des demandes de matériel et de fournitures de bureaux—Expédition des publications et ouvrages destinés aux colonies.

Commissions permanentes des marchés et des recettes du service colonial— Magasin central des approvisionnements coloniaux—Agence comptable de

l'Administration centrale des colonies.

Paris, le 25 mai 1888.

Signé: A. de la PORTE.